Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID: 029-212902027-20230329-D202329361-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ

FINISTERE

Séance ordinaire du 29 mars 2023 à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

<u>Présents</u>: Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Marie ROBAIL - Christelle L'HURIEC - René CHEVER

Absent ou excusé:

Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER

Secrétaire : Aline COAT

OBJET: LEGS COAT -- REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION CAISSE EPARGNE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2016, relative à l'acceptation du legs d'Yves COAT Domicilié à SCARABIN en PLOUNEOUR-MENEZ, lequel avait légué une somme de 153 219.56 € à la Commune, à charge pour celle-ci de financer des travaux de construction d'une nouvelle école. La convention passée à l'étude de maître BROUDEUR entre la Commune et Monsieur René COAT, héritier de Monsieur Yves COAT, décédé le 21 juin 2016 à Morlaix (Finistère) précise que « Monsieur le Maire au nom de la Commune a précisé que l'école primaire est déjà construite, que des travaux d'extension et de rénovation ont nécessité d'emprunter auprès de la Caisse d'Epargne Pays de Loire − 2 Place Graslin − 44911 NANTES CEDEX, la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €), le 17 mars 2010, remboursable sur 20 ans au taux de 3.85 % et propose que le bénéfice du legs revenant à la commune soit employé au remboursement anticipé à concurrence dudit prêt ».

La Commune s'est engagée à financer l'apposition d'une plaque au nom de Monsieur Yves COAT dans une salle de la nouvelle école rénovée.

Monsieur le Maire précise que le virement définitif de décembre 2016 à la commune était diminué des frais de notaire de 1 200 € donc le solde pour 152 019.56 € ;

La Commune ayant 10 ans à partir de décembre 2016 pour utiliser cette somme, Monsieur le Maire rappelle donc qu'il ne reste que 3 ans pour respecter les volontés de Monsieur Yves COAT.

Monsieur le Maire rappelle que l'emprunt souscrit en 2010 auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire pour les travaux d'extension de l'école arrive à échéance dans 7

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le ID : 029-212902027-20230329-D202329361-DE

ans. Le montant du capital restant dû sera de 140 000 € au 1er en capital annuel de ce prêt est de 20 000 €.

Il est donc proposé de rembourser par anticipation le crédit n° 7656514 enregistré pour les travaux d'extension de l'école Jules Ferry de PLOUNEOUR-MENEZ à la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire pour 140 000 € en capital et 7 270 € (Calcul de l'indemnité de remboursement anticipé pour 6 270 et commission spécifique d'intervention de 1 000 €) de frais. Les 4 749.56 restants seront valorisés par les factures honorées de location de la classe mobile en 2021/2022.

Enfin La Commune s'engage à financer l'apposition d'une plaque au nom de Monsieur Yves COAT dans une salle de la nouvelle école rénovée, le Maire propose la salle de motricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la proposition du Maire de rembourser le crédit en cours n° 7656514 auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, pour un montant de 140 000.00 € en capital, de même que l'indemnité de remboursement anticipé et les frais (commission spécifique d'intervention) pour 7 270 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait certifié conforme au registre, Le Maire,

Sébastien MARIE